

C.T.L. du 19 janvier 2012

Premier Comité Technique Local

L'emploi était le volet essentiel de l'ordre du jour du premier Comité Technique Local de la DDFIP des Alpes Maritimes.

2 441 emplois sont supprimés en 2012 à la DGFIP, selon les éléments communiqués lors du premier Comité Technique de Réseau convoqué pour le 6 décembre 2011, dont 2 227 emplois dans les DDFIP et 214 emplois dans les Directions spécialisées et SCN (directions nationales, DIRCOFI, DISI, SRE,...).

Pour les 2 373 emplois supprimés dans le réseau et les directions spécialisées (68 emplois supplémentaires étant supprimés dans les services centraux et assimilés), la répartition par catégorie sera la suivante :

- 284 emplois de catégorie A
- 564 emplois de catégorie B
- 1 525 emplois de catégorie C

Pour réaliser « ce nettoyage humain », l'administration a créé un nouveau référentiel TAGERFIP et a mis en œuvre un nouvel outil de redéploiement MAGERFiP.

TAGERFiP, ou **T**ableau de **G**estion des **E**mplois de **R**éférence des **F**inances **P**ubliques, est le nouveau référentiel unifié des emplois de la DGFIP. Il remplace le TSM et Nominoë emplois.

MAGERFIP, ou **M**éthode d'**A**llocation **G**énérale des **E**mplois du **R**éseau des **F**inances **P**ubliques, est un nouvel outil afin de redéployer les emplois.

La mise en place de TAGERFIP dans les Alpes Maritimes a permis des régularisations avec :

- les transferts des emplois domaniaux
- les transferts d'emplois liés au transfert du recouvrement de la taxe professionnelle
- les transferts d'emplois vers la DISI
- le transfert d'un emploi d'huissier et d'un emploi de catégorie B en direction
- le positionnement des emplois de l'ERD (renfort GP) en équipe de renfort
- l'affectation des emplois d'IP en « audit »
- le transfert des emplois consacrés à l'ICE des SIP-SIE vers les pôles PCE
- le positionnement d'un IP à la tête de chaque BDV et d'IP et IDIV à la tête de pôles ICE
- des retraitements optionnels (4 emplois IDIV – relations publiques Nice collines Nice paillon – RF Grasse)

Ainsi, il y a 2006 emplois (sièges) pour 1952... ETPT.

F.O. a une nouvelle fois condamné la politique dogmatique de suppression d'emplois, dénonçant une véritable spoliation des services alors que, pour la première fois, l'administration reconnaît implicitement que ces suppressions d'emplois ne sont pas justifiables. En effet, seuls 22,5 % des suppressions d'emplois sont fléchés par des pseudo-gains de productivité, contestés par le Syndicat Problème pour les syndicats qui défendent le principe des gains de productivité.....

Au niveau local, l'exercice n'est que la déclinaison nationale du PLF 2012 avec 25 % de gains de productivité fléchés et 75 % de gains de productivité diffus (.....au pif.....mais expliqués)

Pour information, quelques chiffres :fléchage TéléIR - 1 emploi ;

fléchage dématérialisation de l'impôt - 2 ; fléchage réforme ISF - 6,5 ;

fléchage dématérialisation paiements secteur local - 3 ;

Taux de contribution à l'effort : 2,5 % pour les AM soit - 41,5 emplois.

Correctifs métiers + 9 ; correctifs environnementaux + 3,8

Ajustement de soutenabilité + 6

C'est beau la technique ! ! ! ! !

Résultats : 50 suppressions d'emplois : 31 en filière fiscale (5 A, 18 B, 2 B Géo et 6 C)

19 en gestion publique (2 A et 17 C)

avec 25 requalifications en filière fiscale (- 25 C + 18 B + 7 A) et 13 en gestion publique

(- 13 C + 9 B + 4 A) et avec le transfert des 9 emplois CMI à l'ESI (3 C et 6 B)

Total : filière fiscale – 31 (- 31 C, - 2 B et + 2 A)

gestion publique – 19 (- 30 C, + 9 B et + 2 A).....

Une meilleure égalité des citoyens devant l'impôt dans les Alpes Maritimes - 50 emplois

Un aménagement de dernière minute pour les pôles ICE : un emploi de B supprimé à Grasse au lieu de Cannes Extérieur et un emploi de B supprimé au Cannet au lieu d'Antibes.

L'ensemble des organisations syndicales a émis un avis défavorable sur le projet de suppression et de redéploiement des emplois, ce qui oblige la DDFIP à reconvoquer un CTL sur ce point particulier .

Budget

En préambule, le DDFIP a rappelé qu'il était le seul responsable d'un BOP dans le département. Le budget 2012 est difficile mais reste « soutenable » mais cela risque d'être autrement pour 2013.

En 2011, première année de gestion sous CHORUS, la DDFIP a optimisé l'utilisation des crédits mis à sa disposition à 99,99%. La réserve 2011 a été restituée pour la moitié par la centrale. Les engagements ont été respectés.

Pour 2012, la notification du budget global a été réduite par rapport à 2011 d'environ 42%. Cette diminution s'explique pour la plus grande partie par la prise en charge des loyers domaniaux par la centrale et du DIT ainsi que son affranchissement par la DISI et enfin des contrats de maintenance pris sur un autre programme budgétaire. Ainsi la réduction revient à 11% soit environ 1 200 000€.

Où trouver cette somme? Comment faire autant avec moins ?.....

La DDFIP , dans un souci de « répondre de manière satisfaisante aux demandes des services et des agents » a décidé de faire des économies sur les postes les plus importants.

- Pas de travaux immobiliers sur le budget départemental
- Réserve de 5% récupérée à 50%
- Réduction du nombre de passage de la Poste (1 au lieu de 2 par jour)
- Suppression de l'application « scores et décisions ».....mais le DDFIP réfléchit pour l'attribuer à certains services
- Réduction de l'affranchissement postal :
 - Plus de relance en recommandés pour les bilans par les SIE (le nombre de taxations d'office TO est ridicule par rapport au nombre de relances ; de l'ordre 50 pour 2000)
 - Plus de recommandés pour les rejets et admissions partielles des réclamations contentieuses hors contrôle fiscal
 - Relèvement des seuils pour les ATD

FO s'est élevé contre ces propositions qui vont nuire encore plus à l'efficacité et aux résultats de nos missions. La Direction devrait plutôt s'interroger sur les TO non faites par les services. Pour Fo, la réponse est la suppression des emplois.

L'égalité des citoyens face à l'impôt n'est plus respectée

Ponts naturels 2012

6 possibilités cette année.

L'administration propose 2 jours + le jour ministre : 18 mai, 2 novembre et 24 décembre

Règlement intérieur de l'horaire variable des Conservations des Hypothèques de Nice

Lors du vote du règlement intérieur du CDIF Nice 1 (CTPD du 27/09/11), la Direction avait annoncé que bientôt toutes les possibilités de commencer le travail à 7h seraient supprimées, et que la norme sera 7h30, pour la sécurité des agents

Ainsi, les agents ne se voient proposer l'accès aux bureaux qu'à partir de 7h30.

Face à une telle consultation, toutes les organisations syndicales se sont abstenues.



Questions diverses.

- Un meilleur suivi des agents accédant à la retraite a été demandé en particulier sur l'exactitude du calcul de leur pension.
- La possibilité pour les agents promus au 8^{ème} échelon de AAP1, ayant déposé leur demande de mise à la retraite, de rester quelques mois de plus afin de bénéficier d'une retraite calculée sur le dernier indice, a été demandé. **FO rappelle qu'elle n'a pas signé cette réforme car elle refuse le passage au 8^{ème} par contingentement et revendique le tableau d'avancement.**
- Interpellation de l'administration par la CGT sur l'application des accords de Bercy au sein de la DDFIP (art 22 circulaire du 25/01/11), en particulier dans les groupes de travail. Depuis la proclamation des résultats, la Direction ne doit inviter que seules les OS élues. **F.O. rappelle sa position sur les accords de Bercy, soulignant même que ceux-ci avaient été mis en place pour éradiquer notre organisation puisque nous étions une « CGT atypique ».**
- Fo a interrogé la Direction sur la création d'un SIP à Valbonne et ses impacts sur les trésoreries de Bar sur Loup et Vence.. Réponse : Pour l'instant, rien n'est envisagé, le projet est au niveau zéro**FO reste vigilant**

Les Représentants FO

**JM GILABERT P.DUMAS Ch.GIORDANO V. ROMAND
J.VERPLAETSE M DURAND**